

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 20/02/2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0023	Madame DUPIN Emily 02/08/1984 DAX (40)
BP 033 13 0024	Madame DUPOND Nom d'usage KOUADIO Céline 26/07/1974 CHARTRE (28)
BP 033 13 0025	Madame HEBRAS Damienne 27/07/1977 SAINT MANDÉ (94)
BP 033 13 0026	Monsieur LÉPOITTEVIN Nicolas 02/01/1985 AUCH (32)
BP 033 13 0027	Monsieur LLOPIS Nicolas 06/01/1991 LANNEMEZAN (65)
BP0 33 13 0028	Madame MASTASS Nom d'usage DUFOURG Sandra 29/01/1975 AIRE SUR ADOUR (40)
BP0 33 13 0029	Madame MOURROUX Jennyfer 18/09/1991 TARBES (65)

BP 033 13 0030 Madame SAHNOUNE SARAH
21/10/1987 LILLE (59)

BP 033 13 0031 Monsieur SOULIE Christophe
18/04/1967 NEUILLY S/SEINE (92)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 20/02/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur



Nicolas MARTY

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **20/02/2013**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0038	Madame BRIOT Marine 15/05/1989 SAINT JEAN DE LUZ (64)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 20/02/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur



Nicolas MARTY



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **20/02/2013**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0033	Monsieur EL MIMOUNI-DUPRAT Madhi 02/02/1987 BORDEAUX (33)
BP 033 13 0034	Monsieur HEBRARD Freddy 24/03/1983 NIMES (30)
BP 033 13 0035	Madame MARC Alizée 15/04/1992 BREST (29)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 20/02/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur

Nicolas MARTY

BP AGFF M.C (AFoPE) 20/02/2013

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;
Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,
Vu le code du sport,
Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **20/02/2013**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0066	Monsieur GASTON Cyril 02/07/1989 PAU (64)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 20/02/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,
L'Inspecteur


Nicolas MARTY

BP A 6FF - Stade Montois 20/02/2013